

CAHORS. Bureau du Journal, 17, rue de la Mairie, Cahors. Imprimeur, M. LAYTOU, rue de la Mairie, Cahors. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN ET GARONNE. Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PRIX DES INSERTIONS. ANNONCES, 25 centimes la ligne et le jour. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne et le jour. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au Bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.		Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
DATE	FÊTE.	UNIONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Départ des lettres (boîtes).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers.
30 Jeudi.	St André apôtre	Quilès, 26 à 3 h.	Grande route, Brives, Tulle, Aurillac, Valence-d'Agén, Le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	4 h. m.	Cahors, Lauzès, St-Géry, Figeac, Livernon, Souillac.	3 h. s.
1 Vendredi.	St Eloi.	8 du mat. 8 h.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Not, département de la Gironde.	7 h. s.	6 h. m.	Gourdon, Cahors.	4 h. s.
2 Samedi.	St Bibiane	42 du mat. 10 h.	Montauban, Caussade, Toulouse, Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Cahors, St-Céré, Cahors, Limoges, Périgueux, Livernon, Cahors, Castelnau-de-Montrabat.	9 h. m.	9 h. 15 m.	Gramat, St-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h. s.
		10 du mat. 10 h.	Limoges, Cahors, Toulouse, Cahors, St-Céré, Cahors, Limoges, Périgueux, Livernon, Cahors, Castelnau-de-Montrabat.	10 h. s.	10 h. 30 s.	Libos n° 2, Paris, St-Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	6 h. s.
		18 du mat. 11 h.	Limoges, Cahors, Toulouse, Cahors, St-Céré, Cahors, Limoges, Périgueux, Livernon, Cahors, Castelnau-de-Montrabat.	11 h. s.	11 h. 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Lauzès, Puy-l'Évêque.	7 h. s.
		19 du mat. 11 h.	Limoges, Cahors, Toulouse, Cahors, St-Céré, Cahors, Limoges, Périgueux, Livernon, Cahors, Castelnau-de-Montrabat.	12 h. s.	12 h. 30 s.	Limoges, Cahors, Toulouse, Cahors, St-Céré, Cahors, Limoges, Périgueux, Livernon, Cahors, Castelnau-de-Montrabat.	8 h. s.
		19 du mat. 11 h.	Limoges, Cahors, Toulouse, Cahors, St-Céré, Cahors, Limoges, Périgueux, Livernon, Cahors, Castelnau-de-Montrabat.	7 h. s.	11 h. s.	Valence-d'Agén, Montcuq, Lauzère, Le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h. s.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 25 Novembre 1865.

BULLETIN

Les principaux négociants du Havre se sont réunis et ont adressé une pétition à l'Empereur pour le remercier des ordres que S. M. a donnés pour que les intérêts français en danger au Chili soient efficacement protégés, et ils supplient l'Empereur d'user de sa haute influence pour faire trancher le différend par un arbitrage international.

Le *Moniteur*, dit que le Consul général de France au Chili a annoncé au ministre des affaires étrangères que l'amiral Parera avait notifié aux agents et consuls étrangers la mise en état de blocus du port du 24 septembre des ports du Chili par les forces navales espagnoles.

Le *Journal de Rome* annonce que, depuis le 13 novembre, les soldats pontificaux ont eu quatre rencontres avec les brigands. Dans la première rencontre, un gendarme a été tué et trois blessés. Dans la seconde, Rannucci, chef de bande, a été blessé dans la troisième rencontre, qui a eu lieu à Monte Celma, avec la bande Andreatti, il y a eu de nombreux blessés du côté des brigands et trois sont morts; trois gendarmes ont aussi été tués; un soldat de la ligne et deux autres gendarmes blessés. Plusieurs individus portant des armes ont été arrêtés. Depuis le 19 de ce mois, les gendarmes ont fait preuve d'une grande énergie.

Il est question d'une protestation du Souverain Pontife contre le passage du discours du roi Victor-Emmanuel, annonçant la suppression des corporations religieuses en Italie.

La *Nazione* de Florence rapporte le projet de loi en cours de préparation pour la réorganisation des biens ecclésiastiques, nous en extrayons les passages suivants:

Les biens ecclésiastiques seront vendus et convertis en rentes. Les archevêques, les évêques, les chanoines et les curés auront des allocations fixes. Le nombre des collèges, diocèses et paroisses, sera diminué. Les paroisses seront divisées en plusieurs classes, suivant leur importance; le traitement afférent à la dernière classe sera de 800 livres. Les fabriques seront administrées par des Commissions dont la nomination appartiendra pendant quelques années au gouvernement et sera remise ensuite aux fidèles.

On mande de Florence qu'un groupe de députés proposera de rapporter la motion par laquelle le parlement a déclaré Rome capitale de la Péninsule. Dans la situation des partis, au sein de la Chambre, cette proposition ne peut être qu'une protestation; elle n'en donnera pas moins lieu, très probablement, à une discussion passionnée.

Le général Garibaldi, dont la présence dans la nouvelle capitale de l'Italie a été mise en doute par plusieurs journaux, a passé seulement quelques jours durant lesquels il a conféré avec ses amis politiques. Le résultat de ces pourparlers a été, qu'il serait opportun de poser devant le parlement la question de Venise et de Rome; c'est pourquoi le général, d'ailleurs souffrant, est retourné à Caprera. Quant à une entrevue avec le roi Victor-Emmanuel, ainsi qu'à une injonction du gouvernement Turc et l'autre supposition sont démenties de la manière la plus explicite.

Les correspondances télégraphiques de Dublin font connaître qu'il règne une grande agitation dans cette capitale. L'autorité croit nécessaire de prendre des précautions extrêmes en vue d'un soulèvement quelconque. Les postes militaires sont doublés, les soldats, tenus sous les armes et la plus active vigilance pratiquée à l'égard des étrangers. Dublin, dit un résident français, ressemble tout à fait à une ville en état de siège.

Les dernières nouvelles de New-York constatent la victoire remportée par les abolitionnaires républicains, dans la plupart des Etats du Nord qui viennent de procéder à des élections. Ce succès est un nouveau gage des idées de paix qui prévalent aux Etats-Unis, car on n'ignore pas que c'est du parti des démocrates que sortent

les manifestations belliqueuses dont s'emparent les alarmistes, particulièrement en ce qui concerne l'application de la doctrine de Monroe.

On apprend de New-York, le 11 novembre: Le président Johnson et le juge suprême Chase ont donné leur avis dans l'affaire du procès de trahison à tenter à Jefferson Davis. Le président a exprimé le désir que le procès ait lieu le plus tôt possible et il croit que Jefferson Davis sera jugé en Virginie. Le juge Chase s'est prononcé, dit-on, contre la légalité d'un procès en Virginie, aussi longtemps que le pouvoir militaire serait dominant dans cet Etat.

Pour le bulletin politique, voir le *Journal*.

Dépêches télégraphiques.

Agence Havas.

Allemagne. Berlin, 22 novembre. La Correspondance provinciale publiée aujourd'hui un article duquel il ressort que pour le moment aucune diminution ne sera apportée à l'effectif de l'armée prussienne.

Parlant du bruit que la commission militaire aurait l'intention de transporter les établissements maritimes de la Prusse au port de Hernshaff et non au port de Kiel, la même feuille dit qu'il n'est plus question de Hernshaff depuis le mois d'août 1865, bien qu'aucune décision finale n'ait encore été prise.

Les bruits d'une modification du ministère prussien sont sans fondement.

Turquie. Marseille, 22 novembre. Les lettres de Constantinople du 15, signalent un rapport du grand-vizir Fuad-Pacha expliquant l'organisation du nouveau conseil du trésor, lequel devra développer les ressources financières de l'Empire.

L'expédition contre les montagnards insurgés de Kozan-Dagh a prouvé des revers. Un pont volant qui avait été jeté s'est rompu, et les troupes qui passaient sur ce pont ont été noyées. Un bataillon qui était déjà passé sur l'autre rive a été entouré par les montagnards et massacré. De plus, le choléra faisait des ravages dans le corps expéditionnaire.

De nouveaux cas de choléra étaient constatés à Enos, Redost, Valona, Antivar et divers autres ports turcs de l'Adriatique. Des quarantaines avaient été établies à l'entrée des Dardanelles.

Les lettres particulières constatent l'accord des représentants de la France et de l'Angleterre sur les principales questions pendantes.

Bucharest, 23 novembre. Le *Moniteur de Bucharest* publie la réponse du

prince Couza à la lettre de Fuad-Pacha, relativement aux événements du 15 août. Le ton ferme et digne de ce document a produit une excellente impression.

Italie. Florence, 22 novembre. Leurs Majestés Portugaises, accompagnées des princes Humbert, Amédée et Savoie Carignan, sont arrivées. Elles ont été reçues à la gare par la municipalité et les autres autorités. La ville était pavée et la population a acclamé leurs Majestés. Ce soir il y aura des illuminations.

Espagne. Madrid, 22 novembre, soir. Le maréchal Narvaez est arrivé hier ici. Les progressistes de Barcelonne ne veulent pas de l'abstention. Ils ont choisi M. Mader pour candidat à la députation. Dans la journée d'hier, il n'y a eu que 3 cas de choléra à Séville et 2 seulement dans tout le reste de l'Espagne. Les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce entre l'Italie et l'Espagne se suivront à Madrid.

Angleterre. Londres, 23 novembre. La Banque d'Angleterre vient d'abaisser le taux de son escompte de sept à six pour cent. Le *Times*, nie que l'Angleterre cherche à arriver à une alliance politique avec l'Autriche au moyen d'un traité de Commerce. L'Angleterre est opposée à la politique suivie par l'Autriche dans toutes les questions importantes; en outre, elle ne fera pas de nouvelles réductions sur les droits perçus à l'importation sur les vins afin d'arriver à la conclusion du traité avec l'Autriche.

Le bilan de la banque de France vient d'être publié; il constate les résultats suivants: l'encaisse métallique a augmenté de plus de 13 millions; il était en effet à 399,099,185 fr. et il est monté à 412,667,000 fr. Le portefeuille a subi en même temps une diminution de 17 millions, 1/2; il est descendu de 665,743,752 fr. à 648,266,650 fr. Les avances ont également diminué, mais dans des proportions bien moindres, puisque la différence est seulement de 1,260,930 fr. sur le chapitre des billets il y a une baisse de 3,813,450 fr. Ce compte est tombé de 879,420,775 fr. à 875,607,325 fr. Le compte du Trésor représenté à peu près les mêmes chiffres qu'au dernier bilan: 110,251,410 fr., la semaine passée contre 102,202,000 fr. cette semaine sur le chapitre des comptes particuliers, il y a

dit que cette figure lui rappelait un souvenir. Récitant le regard de Clotilde, il crut qu'elle implorait son appui contre les paroles blessantes que venait de lui adresser la duchesse, et il s'arracha violemment à sa préoccupation, confus de s'être laissé distraire dans un moment pareil par un sujet de si peu d'importance. Déjà il ouvrait la bouche pour répondre à sa mère, quand il s'aperçut, à sa grande surprise, qu'elle avait disparu.

Clotilde s'était jetée sur un fauteuil, en proie à une crise nerveuse effrayante. Ses mains se crispèrent, tout son corps était agité d'un tremblement convulsif, le sang se portait à son front et à ses joues, les veines de son cou se gonflaient, et bientôt de longs éclats de rire saccadés, qui semblaient lui déchirer la gorge, retentirent, sinistres comme des cris de détresse, jusqu'au fond du cœur de Raymond. Puis un torrent de larmes succéda, et alors seulement, un peu soulagée, elle put exhaler la colère qui la suffoquait. Le duc lui prodigua les caresses et les tendres paroles. N'était-il pas tout pour elle? N'était-elle pas tout pour lui? Puisqu'ils se restaient l'un à l'autre, n'avaient-ils pas de quoi se consoler de l'injustice et des dédains? Ils en triompheraient par leur constance à s'aimer et à braver l'opinion. Quand le monde les verrait heureux en dépit de son mauvais vouloir, il cesserait de guerre lasse de s'occuper d'eux.

« Et qu'il me mère, nous l'apaiserons, j'en ai la confiance. Tout à l'heure déjà elle a eu un moment d'émotion dont j'aurai bien. Pardonnez-moi, ma chère Clotilde, cette dureté qui n'est pas dans son caractère. Elle idolâtre ma cousine. De sa son exaspération. Par nature, elle est bonne, indulgente, affectueuse, respectueuse, elle ne se laisse jamais aller à une ironie sarcastique. Qu'entends-tu par là? Faut-il que je courbe le front devant sa richesse ou devant sa beauté qui fait notre malheur et qui fera un jour le tien? Je ne vois pas, sans cela, en quoi je lui ai manqué; au moins, qu'elle ne considère comme une injure le nom de son père, n'est-ce pas? »

— C'est trop, madame, dit Clotilde, se redressant avec une fierté superbe, l'œil étincelant de courroux. Notre nom est sa tâche; il nous pèse et nous honorablement sa fortune. N'oubliez pas que vous êtes ici dans sa maison!

— Sa maison! répéta la duchesse. Dites donc son palais, n'est-ce pas? Elle se précipita vers Raymond et elle le promena tout autour d'elle un regard d'admiration ironique. Qu'il doit être heureux, ce bon M. Ernville, quand il trône au milieu de ces splendides, et que, de sa fenêtre, il contemple une de ces pauvres femmes qui grelottent sur le pavé de Paris en criant leur marchandise! Avec quelle satisfaction elle lui-même il doit se dire alors: « Telle était ma mère! »

Et Mme d'Armentière montrait dans la rue une frêle et ambulante arrêlée juste devant l'hôtel Ernville. Cette femme, grande, forte, entre deux âges, d'une physionomie énergique, intelligente et pleine de bonté, s'appuyait sur sa charrette remplie d'oranges superbement et tenait les yeux attentivement fixés sur cette même fenêtre d'où on la regardait. Clotilde tressaillit, lit un brusque mouvement en arrière et devint très pâle. Puis elle rougit beaucoup, en consultant avec anxiété l'œil de Raymond. Lui aussi, il semblait absorbé dans la contemplation de la marchande. On entendit que cette figure lui rappelait un souvenir. Récitant le regard de Clotilde, il crut qu'elle implorait son appui contre les paroles blessantes que venait de lui adresser la duchesse, et il s'arracha violemment à sa préoccupation, confus de s'être laissé distraire dans un moment pareil par un sujet de si peu d'importance. Déjà il ouvrait la bouche pour répondre à sa mère, quand il s'aperçut, à sa grande surprise, qu'elle avait disparu.

l'irritation qui grondait dans son cœur. Ah! Raymond, ne devons-nous être réunis que pour nous trouver en mésintelligence? — Je n'en souffre pas moins que vous, ma bonne mère, reprit-il d'un ton soumis. Sans votre pardon, je ne serai jamais complètement heureux. Pardonnez-moi, donnez-moi votre courroux, ne peut-il servir qu'à empoisonner notre vie à tous les trois, et que rien au monde ne me séparera de Clotilde. Consentez à faire plus ample connaissance avec elle; vous comprendrez alors qu'elle m'aime charmement, elle vous charmera vous-même, vous l'aimerez. Pourvu que j'aie l'assentiment de ma mère, que m'importe l'opinion du reste des hommes!

Elle se précipita vers Raymond et elle le promena tout autour d'elle un regard d'admiration ironique. Qu'il doit être heureux, ce bon M. Ernville, quand il trône au milieu de ces splendides, et que, de sa fenêtre, il contemple une de ces pauvres femmes qui grelottent sur le pavé de Paris en criant leur marchandise! Avec quelle satisfaction elle lui-même il doit se dire alors: « Telle était ma mère! »

Et Mme d'Armentière montrait dans la rue une frêle et ambulante arrêlée juste devant l'hôtel Ernville. Cette femme, grande, forte, entre deux âges, d'une physionomie énergique, intelligente et pleine de bonté, s'appuyait sur sa charrette remplie d'oranges superbement et tenait les yeux attentivement fixés sur cette même fenêtre d'où on la regardait. Clotilde tressaillit, lit un brusque mouvement en arrière et devint très pâle. Puis elle rougit beaucoup, en consultant avec anxiété l'œil de Raymond. Lui aussi, il semblait absorbé dans la contemplation de la marchande. On entendit que cette figure lui rappelait un souvenir. Récitant le regard de Clotilde, il crut qu'elle implorait son appui contre les paroles blessantes que venait de lui adresser la duchesse, et il s'arracha violemment à sa préoccupation, confus de s'être laissé distraire dans un moment pareil par un sujet de si peu d'importance. Déjà il ouvrait la bouche pour répondre à sa mère, quand il s'aperçut, à sa grande surprise, qu'elle avait disparu.

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 25 novembre 1865.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre IX.

« De grâce, souvenez-vous que c'est ma mère! » Son air suppliant, grave, ému, impressionna Clotilde, et, par un de ces revirements subits, propres à ces natures passionnées, elle se sentit prête à ne plus voir dans Mme d'Armentière que la mère de Raymond et à humilier, s'il le fallait, son orgueil devant elle.

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

« De grâce, souvenez-vous que c'est ma mère! » Son air suppliant, grave, ému, impressionna Clotilde, et, par un de ces revirements subits, propres à ces natures passionnées, elle se sentit prête à ne plus voir dans Mme d'Armentière que la mère de Raymond et à humilier, s'il le fallait, son orgueil devant elle.

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

« De grâce, souvenez-vous que c'est ma mère! » Son air suppliant, grave, ému, impressionna Clotilde, et, par un de ces revirements subits, propres à ces natures passionnées, elle se sentit prête à ne plus voir dans Mme d'Armentière que la mère de Raymond et à humilier, s'il le fallait, son orgueil devant elle.

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

« De grâce, souvenez-vous que c'est ma mère! » Son air suppliant, grave, ému, impressionna Clotilde, et, par un de ces revirements subits, propres à ces natures passionnées, elle se sentit prête à ne plus voir dans Mme d'Armentière que la mère de Raymond et à humilier, s'il le fallait, son orgueil devant elle.

« Ma mère, dit le duc avec une respectueuse fermeté, avez-vous bien pu croire que je reprendrais ma parole, lors même que Clotilde consentait à me la rendre? Non, vous me connaissez trop bien pour vous être attendue à tant de légèreté de ma part. — est-ce que je n'ai guère attendu de toi que de l'obstination, » répondit la duchesse avec douleur mais sans colère; car la seule vue de son fils avait changé en attendrissement et en profonde mélancolie

une différence en moins assez sensible. De 154,673,557 fr. on est descendu à 147,545,686 fr.

L'exposé financier de M. Fould, ministre des finances, paraîtra dans les premiers jours de décembre. On s'accorde à dire que la situation financière de l'Empire se présente dans de très-bonnes conditions. L'économie de 30 millions, dont on a parlé, sera obtenue et l'on croit même à une amélioration résultant de la clôture de l'exercice.

Pour extrait : LAYTOU.

Revue des Journaux

M. Louis Chauveau, analysant, dans le *Constitutionnel*, de récentes correspondances adressées du Mexique à cette feuille, s'exprime ainsi :

« L'Empereur Maximilien n'a fait aucune adoption. Ce bruit, reproduit par un grand nombre de journaux, commenté en sens très divers par quelques-uns, n'a pas le moindre fondement. En accordant aux descendants d'Iturbide le titre d'Altesse, le Souverain du Mexique n'a pas entendu du tout se choisir par là un successeur au sein des membres de cette famille. C'est parce qu'on ne s'est pas rendu compte des motifs de la détermination impériale qu'on a tiré de cette concession d'un titre purement honorifique une conclusion erronée. Quel a été le but de l'Empereur en distinguant ainsi les fils et les petits-fils de l'auteur du plan d'Aiguala, d'un des fondateurs de l'indépendance du pays, d'un général victorieux qui s'est un instant assis sur le Trône ? Leur donner une situation qui fût plus en rapport avec leur origine ; la leur donner surtout, non pas au nom de la bienfaisance, mais de la reconnaissance du pays. »

M. Joub Lemoine fait observer dans le *Journal des Débats* qu'il était tout simple que le Chili vit avec déplaisir la querelle que l'Espagne faisait au Chili, puis il ajoute :

« Pourquoi aussi les Américains du Nord ne se souviendraient-ils pas des sympathies que l'Espagne a montrées pendant la guerre pour la cause du Sud et la cause de l'esclavage ? Quand l'Amérique du Nord le voudra, elle trouvera pour attaquer Cuba autant de bonnes raisons qu'en a trouvés l'amiral espagnol pour déclarer la guerre au Chili. C'est aux puissances sérieuses, qui ont la police de la terre et de la mer, c'est à elles qu'il appartient d'essayer de mettre des bornes à ces extravagances, et d'empêcher les gouvernements qui ne sont même pas assurés contre l'incendie de jouer avec des allumettes chimiques. »

M. de la Bédolère se plaît à reconnaître que M. le premier président Troplong, lors de la réception de M. Delangle, nommé procureur général de la Cour de cassation en remplacement de M. Dupin, a prononcé un semblable discours :

« Il a envisagé, ajoute la signature du *Bulletin du Siècle*, M. Dupin comme représentant de l'esprit parlementaire, dont la devise était : *sub lege libertas* ; nous aimons à entendre M. le premier président rendre un éloquent hommage aux idées fondamentales de la Société contemporaine. »

Pour extrait : A. LAYTOU

teuse pour la jeunesse. Elle n'est pas de ceux qui ne comprennent plus l'amour parce que le temps d'aimer est passé pour eux. Que Blanche se console et se marie, qu'elle soit heureuse, et ma mère, tranquille de ce côté-là, vous accueillera comme sa fille. »

Mais ces consolations n'avaient guère d'efficacité. Clotilde restait sombre et répétait de temps à autre :

« Comme elle m'a traitée ! Quelle humiliation ! »

Raymond passa toute la journée auprès d'elle. Ce furent de tristes heures. Le duc s'épuisait en efforts pour rasséréner et encourager Clotilde. Il lui parla entre autres de l'orangère que la duchesse leur avait montrée dans la rue.

« Sa figure m'a frappé, lui dit-il ; je me suis souvenu l'avoir remarquée ces jours-ci aux Champs-Élysées, appuyée sur sa charrette, comme nous venons de la voir, et causant avec M. Maugin. »

— Alexis ? demanda vivement Clotilde.

— Lui-même ; c'est ce qui avait attiré mon attention.

— Que peuvent-ils compléter ensemble ? murmura mademoiselle Erneville, pensant tout haut et frissonnant.

Le duc se mit à rire.

« Votre imagination frappée voit des dangers partout, ma Clotilde. Que M. Maugin soit notre ennemi et cherche à nous nuire, je le crois comme vous. Qu'il en ait le pouvoir, c'est plus douteux. Et que voulez-vous qu'il complète avec cette marchande ? Qu'y a-t-il de commun entre vous et elle ? D'ailleurs, elle a l'air d'une excellente femme. »

Clotilde semblait en proie à un embarras cruel. A plusieurs reprises, elle leva les yeux sur Ray-

Correspondance.

Paris, 24 novembre 1865.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui à Compiègne, sous la présidence de l'Empereur. On dit que les membres du Conseil privé sont convoqués pour après-demain à la résidence impériale.

— D'après un bruit assez accrédité, le général Fleury serait désigné pour remplacer prochainement le maréchal Mac-Mahon comme gouverneur de l'Algérie.

— On sait qu'une ambassade marocaine doit venir en France pour présenter ses hommages à l'Empereur. On vient d'envoyer de Toulon un navire de la marine impériale pour emmener en France cette ambassade qui avait dû retarder son voyage à cause de l'épidémie.

— Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné, pour émission de loterie non autorisée, M. Millaud à 100 fr., et M. Léo Lespès (Timothée-Trim) à 50 fr. d'amende.

— On assure que le service des eaux potables dans Paris sera inauguré le 1^{er} janvier prochain. Un grand nombre de personnes devançant cette époque si impatiemment attendue, en allant au grand lac de la plaine de St-Mandé, à l'embouchure de la conduite, goûter ces excellentes eaux. L'administration met les propriétaires et locataires à même d'avoir dans leurs édifices ou appartements des robinets jaillissants comme il existe des becs de gaz.

Pour extrait : A. LAYTOU.

DISCOURS DU ROI D'ITALIE.

N'ayant pu donner, avant-hier, qu'un résumé télégraphique du discours du roi d'Italie, nous le reproduisons, aujourd'hui, textuellement :

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

« Alors que, dans une généreuse cité qui a su être la gardienne des destinées de l'Italie dans sa fortune renaissance, j'inaugurais les séances du Parlement, mes paroles ont toujours été des paroles d'encouragement et d'espérance. Des faits éclatants les ont toujours suivies. L'esprit ouvert à la même confiance, je vous vois aujourd'hui réunis autour de moi, dans ces nobles lieux, pleins d'illustres souvenirs, et ici aussi, appliqués à la pleine revendication de votre autonomie, nous saurons vaincre tout obstacle. »

« A la clôture de la dernière législature, par déférence pour le chef de l'Eglise et dans le désir de satisfaire aux intérêts religieux de la majorité du pays, mon gouvernement accueillit des propositions de négociations avec le siège pontifical. Mais il dut les rompre du moment que les droits de ma couronne et de la nation pouvaient s'en trouver lésés (Applaudissements.) La plénitude des temps et la force inéluctable des événements résoudre les questions entre le royaume d'Italie et la papauté. »

« A nous, en attendant, il incombe de rester fidèles à la Convention du 15 septembre, à laquelle la France donnera aussi, dans le terme fixé, complète exécution. »

« S'avoir attendre est une vertu rendue aujourd'hui, plus que par le passé, facile à l'Italie. Depuis le jour que j'ai, pour la dernière fois, adressé la parole au Parlement, les conditions se sont faites meilleures. »

« Les sympathies des peuples civilisés nous encouragent à persévérer dans notre œuvre. A cause de la communauté d'intérêts et des liens de la reconnaissance, nous nous maintenons en étroit accord avec la France. Nous sommes en bonnes relations avec la plupart des autres états Européens et avec les gouvernements des deux Amériques. »

« Un vaste champ a été ouvert au commerce par d'avantageux traités conclus avec l'Angleterre, la Russie, la Hollande, le Danemark, la Suisse, comme aussi avec la France, la Suède, la Belgique, la Turquie, et la Perse. L'Espagne naguère a reconnu l'Italie. La Bavière et la Saxe viennent également de manifester le même dessein, que la Prusse, le grand-duché de Bade et les villes hanséatiques ont déjà mis à exécution. »

mond et parut prête à lui faire une confidence ; mais elle n'ouvrit point la bouche. Quand il se fut retiré, M. Erneville sonna et fit apporter à sa fille une magnifique corbeille d'oranges.

« Ah ! je devine d'où elles viennent ! s'écria-t-elle avec agitation. »

— Tu auras aperçu Victorine par la fenêtre. Elle est restée assez longtemps plantée devant l'hôtel. Comme d'habitude, elle a apporté son cadeau elle-même, en recommandant aux domestiques, sans se nommer, de faire à M^{lle} Clotilde tous les compliments de la marchande. Quel malheur qu'elle ne veuille pas accepter mes offres ! Elle nous compromettra. »

— Pourtant, dit Clotilde pensive, sa conduite est belle et noble. Préférer le peu qu'elle gagne par son travail à l'aisance et au repos acquis au prix de son indépendance et de son estime d'elle-même, c'est bien ; c'est d'une âme fière. Et elle est heureuse, j'en suis sûre, beaucoup plus heureuse et plus tranquille que nous au milieu de notre éclat. O mon père, mon père, combien j'ai souffert aujourd'hui, combien je hais cette arrogante ! noblesse !

— Je t'avais prédit, mon enfant, les humiliations qui t'attendaient. Tu me répondais alors que tu serais heureuse de souffrir pour ton amour. Souffre donc patiemment, un peu de temps encore : tu seras bientôt vengée. J'ai mis en œuvre les moyens dont je t'avais entretenue. Le succès de mes démarches paraît certain. Le comte de L..., le marquis de P..., le baron de R..., les ducs de M... et de Saint-V..., et jusqu'au prince de N..., tous gens plus nobles que riches, prêtent l'oreille à mes propositions, fort

« Ainsi restent renforcés les liens entre les peuples de la race latine ; avec les nobles populations germaniques, les Italiens pourront plus intimement lier les intérêts et les aspirations, et de la sorte s'éteindront les vieux préjugés et les rancunes. De cette façon, l'Italie, prenant le rang qui lui appartient parmi les grands Etats de l'Europe, contribuera de plus en plus au triomphe de la justice et de la liberté (Applaudissements.) »

« Celle-ci, à l'intérieur, a déjà produit des fruits admirables. En peu d'années, dans les administrations, dans les travaux publics, dans les codes, dans l'administration militaire, on a obtenu des résultats pour lesquels, ailleurs, il a fallu le labeur de plusieurs générations, ou bien on a eu à déplorer des luttes intestines. »

« Tant de difficultés surmontées sont d'un heureux augure pour l'avenir. »

« Mes ministres vous présenteront des projets de loi destinés à compléter l'unification législative du royaume, à soustraire à l'ignorance les classes les moins heureuses, à améliorer les conditions du crédit, et à donner une grande impulsion aux travaux publics les plus urgents. »

« Vous apporterez à d'autres lois les modifications conseillées par l'expérience. La plus grande difficulté sera d'amener l'équilibre dans nos finances, sans rien faire qui soit de nature à diminuer la force que la nation doit être en mesure de présenter toujours sur terre et sur mer. »

« Il m'est extrêmement douloureux que, par d'insurmontables nécessités, il y ait à demander à mon peuple de nouveaux sacrifices. Mais nous comptons sur son patriotisme qui ne nous fera pas défaut. »

« Je vous recommande de répartir ces nouvelles charges de la manière la plus équitable, la moins lourde possible, en les renfermant dans les plus strictes limites des exigences nationales. »

« Le peuple italien doit s'affranchir de ces traditions du passé qui sont un obstacle au plein développement de sa vie nouvelle. Vous aurez donc aussi à délibérer sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et sur la suppression des corporations religieuses (Applaudissements.) »

« En procédant de cette manière, nous n'aurons pas à craindre que les embûches de nos ennemis ou de funestes éventualités viennent paralyser nos efforts. »

« Un changement profond, inévitable, s'accomplit chez tous les peuples de l'Europe ; l'avenir est dans la main de Dieu. »

« Si, pour l'accomplissement de ses destinées, l'Italie avait à surmonter de nouvelles épreuves, je suis certain que ses valeureux enfants se serraient encore autour de moi. (Applaudissements.) »

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés. »

« Afin qu'en toute circonstance le droit et l'honneur de l'Italie restent intacts, il faut marcher franchement dans la voie de la politique nationale. »

« Quant à moi, sûr de votre concours, confiant dans l'amour du peuple et dans la valeur de l'armée, j'espère n'être point au-dessus de la glorieuse entreprise que nous devons transmettre définitivement accomplie aux générations futures (Applaudissements prolongés.) »

CHILI

Le président du Chili vient d'adresser à ses concitoyens une proclamation dont voici le texte :

« Le gouvernement espagnol vient d'ouvrir les hostilités contre la république du Chili, en bloquant avec son escadre du Pacifique le port de Valparaiso, et, nous sommes autorisés à le croire, les autres ports du Chili, malgré toutes les protestations que le gouvernement de la république a adressées au commandant espagnol contre une agression qui n'est justifiée par rien, et qui blesse profondément l'honneur et les droits du Chili. Provoqué de cette façon, le gouvernement et le peuple du Chili acceptent la guerre comme le seul moyen de revendiquer leur dignité et leurs privilèges, indignement foulés aux pieds, et de sauvegarder leur sûreté menacée. »

« En vertu donc des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 85 de la Constitution et confirmés par l'article unique de la loi du 24 du courant, je déclare et décrète solennellement :

séduisantes, il faut en convenir. Lundi prochain je donne, à l'occasion de la signature de notre acte de société, d'un dîner auquel ils me feront, j'espère, l'honneur d'assister tous. Je veux que ce soit brillant, que les mets et les vins soient nombreux et exquis, l'ordonnance du repas irréprochable, la maîtresse de maison éblouissante de parure, de beauté et d'amabilité. Tu connais déjà quelques-uns de ces messieurs. Nous leur présenterons le duc ; j'espère qu'en leur compagnie il aura plus d'abandon et moins de raideur qu'avec moi. Car je le trouve souvent d'une réserve un peu hautaine. Il n'a guère de sympathie pour son futur beau-père, je le remarque bien, et moi-même... »

M. Erneville hésita une seconde ; il avait vu se froncer les sourcils de sa fille et le visage de Clotilde prendre une expression de chagrin. Il ajouta cependant :

« Moi-même je regrette parfois la faiblesse que j'ai eue de l'accepter pour gendre. Mais ne t'en afflige pas ; tu l'aimes, et je ne veux que ton bonheur. Je m'accoutumerai à ses manières. »

Elle soupira ; elle s'était aperçue déjà en plusieurs occasions que M. Erneville et le duc ne se comprennent ni ne s'aimaient, et que sa brillante alliance ne faisait pas le bonheur de son père. La voyant triste, il se repentit d'avoir proféré cette plainte, et, pour distraire Clotilde, il l'entretint de leur dîner.

« Je me propose, poursuivit-il, d'en donner un chaque semaine. Quel est l'auteur qui a dit : *C'est par les dîners qu'on gouverne les hommes* ? Je suis tout à fait de son avis. Nous allons lancer, en outre, un de ces jours, nos invitations à notre premier bal.

» Art. 1^{er}. La république du Chili accepte la guerre qui lui est déclarée par l'Espagne.

» Art. 2. Toutes les relations commerciales et autres sont rompues entre les Etats belligérants ;

» Art. 3. Les autorités et les citoyens de la république exerceront leurs droits et rempliront un devoir sacré en attaquant l'ennemi et repoussant ses attaques sur le territoire national par tous les moyens autorisés par la loi des nations civilisées, dans tous les cas imprévus où ils n'auraient pas reçu mes instructions à cet égard.

» Art. 4. Le ministre des affaires étrangères de la république communiquera cette déclaration aux nations alliées du Chili, et leur exposera la justice de notre cause. Le ministre de l'intérieur est chargé de faire connaître cette proclamation aux citoyens de la république et de la faire officiellement publier.

Fait à Santiago, le 25 octobre de l'an 55 de l'indépendance du Chili.

JOSE-JOACHIN PEREZ.

Nous apprenons, dit la *Patrie*, que l'amiral Pareja avait eu sur la *Ville-de-Madrid* plusieurs conférences avec les commandants des navires de guerre étrangers ; que, tout en maintenant le blocus du littoral, il avait l'intention de n'attaquer aucun point de la côte avant d'avoir reçu de nouvelles instructions de son gouvernement. C'est donc à Madrid que l'affaire doit être arrangée.

D'après les conversations de la Bourse et des cercles politiques, l'affaire du Chili serait en voie d'arrangement. Sur le Conseil du cabinet des Tuileries, les ministres de la reine Isabelle proposeraient à l'administration du Chili, l'arbitrage d'une puissance européenne, provisoirement, il ne serait pas donné suite au blocus des ports.

Quant au bruit d'un prétendu rappel de notre ambassadeur à Washington, c'est là, tout simplement une de ces inventions plus ingénieuses que désintéressées familières aux publicistes américains et qu'on ne trompe plus en France, qu'un petit nombre de personnes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 25 novembre.

Rapport à l'Empereur par Son Exc. le ministre des finances, concernant la réunion des fonctions de Receveur général et de Payeur dans chaque département de l'Empire. Décret y annexé.

Par décision, en date du 18 novembre 1865 M. le Conseiller d'Etat, directeur général des postes, a nommé commis à Cahors M. Roger, surnuméraire à Perpignan, en remplacement de M. Paleue.

Au nombre des candidats déclarés admissibles, à la suite du concours qui a eu lieu le 2 novembre à Millau pour l'admission aux bourses offertes par M. le principal du Collège, nous trouvons M. Pierre Bru (1/4 de Bonrse) de Cahors (Lot), élève de l'institution Valette, candidat à l'école de Toulouse.

En exécution d'un décret du 28 octobre dernier, les tableaux de recensement de la classe de 1865, ouverts à partir du 1^{er} janvier 1866,

J'ai pris des arrangements avec un tapissier pour la décoration des salons ; cela me coûtera cher, mais ce sera splendide. Toi, songe à tes toilettes. Il faut que ta beauté triomphe même de l'envie et de l'esprit de dénigrement, que M. d'Armentière, à te voir l'objet de l'admiration générale, apprécie doublement son bonheur. Plus il se montrera épris et fier de toi, plus le monde respectera votre amour et se résignera vite à te traiter en duchesse. On parle de nous dans Paris ; eh bien, on en parlera beaucoup plus encore. Je veux qu'on s'émerveille, et que cette dédaigneuse aristocratie rende hommage à la puissance de la richesse. »

Ainsi se termina leur entretien. M. Erneville souleva le bonsoir à sa fille et la laissa seule. Elle se mit à son piano, et elle en joua une grande heure avec une sorte de fièvre et d'emportement, jusqu'à ce qu'elle eut exhalé ainsi tous les mouvements tumultueux de son âme. Alors, cédant à la fatigue, elle se coucha et s'endormit épuisée.

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION DU MIDI.

no 141, sommaire.

Texte : Lettres ornées d'un manuscrit du seizième siècle. — Villa-Saint-Vallier (Alpes-Maritimes). — Courrier de province, par Jean le Causeur. — Chronique parisienne, par Emile Lambray. — Chronique musicale, par J. Rolly. — Coutellerie de la renaissance. — Distillation des fleurs sans alambic. — Les Vieilles parisiennes, par J. Boussy. — Feuilleton : Comment on devient beau, Vic. Henri de Bornier. — Charades.

Gravures : Lettres ornées d'un manuscrit du seizième siècle. Coutellerie de la Renaissance. — Villa Saint-Vallier. — Echechs. — Rébus.

seront publiés et affichés les dimanches 14 et 21 janvier 1866.
L'examen de ces tableaux et le tirage au sort commenceront le lundi 26 février suivant.

CHEMIN DE FER.

Le projet définitif présenté par la Compagnie d'Orléans, pour la construction de l'embranchement sur Cahors, vient d'être envoyé par M. le Préfet du Lot, à l'approbation du ministre. Voici, d'après les plans, l'emplacement de la gare: En suivant la rue Valentré, on rencontre un jalon sur la main droite. Tirant, de ce jalon aux Remparts, une ligne droite, la gare se trouve sur cette ligne, à 400 mètres de la rue Valentré. Elle a 200 mètres dans sa plus grande largeur et 600 mètres de longueur. Notons bien que ce n'est qu'un projet et qu'il pourrait y avoir de sérieuses modifications, lors de l'enquête.

Nous regrettons que quelques détails dans la correspondance que nous avons reçue de Gramat, et que nous avons insérée dans notre dernier Numéro, aient blessé la modestie de notre honorable et généreux compatriote M. Mercié. Nous nous faisons un devoir de publier sa lettre dont chacun appréciera les nobles sentiments.

A Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot, Monsieur,

Je viens vous remercier d'avoir bien voulu consacrer une page de votre estimable Journal au récit de l'inauguration de ma chère école de Gramat; mais je regrette profondément que vous ayez cru devoir parler de ma fortune, surtout pour en exagérer le chiffre. Enfant du travail et de l'industrie, je n'ai qu'une seule ambition, celle de faire le bien quand je le peux. Voilà la seule richesse dont je me glorifie. Votre bien respectueux serviteur, CH. MERCIÉ.

On nous écrit de Gramat :

Le 19 du courant, les domestiques du fermier G... du bourg d'Alvignac, étaient en fête et consumaient les libéralités de leur maître, à l'hôtel du sieur Chabrignac. A un moment donné, deux jeunes gens entrent et quelque animosité existant déjà, une dispute s'élève à propos d'un rien et dégénère bientôt en voies de fait. Le nommé G... âgé de dix-neuf ans, reçoit deux coups de pierre à la tête qui lui font d'assez graves blessures. Procès-verbal est dressé contre le nommé M... qui avoue être le coupable.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :
Je viens vous rendre compte d'un accident

dont les suites pouvaient être des plus funestes. Le neveu de M. G. de S., se trouvant à Mau-rour, dans la propriété de son oncle, sortit, mardi soir, armé d'un fusil depuis longtemps chargé. Il avait fait quelques pas à peine hors de la maison qu'il visa un moineau et fit feu, l'arme vola en éclats. Le jeune homme en a été quitte fort heureusement pour une blessure à l'avant-bras gauche. Quelques grains de plomb ont également pénétré dans le gros doigt de la main gauche. L'état du blessé ne présente aucune gravité.

On écrit de St-Ceré :

Le sieur Calviac (Pierre), âgé de 28 ans, scieur de long, était occupé à faire rouler du haut de la montagne de Lentillac, un gros tronç d'arbre lorsque la blouse de ce malheureux est prise par le tronç qui roule sur le corps de Calviac et l'écrase entièrement.

Une bande de loups a été aperçue dans les communes d'Arcambal, Esclauzels, Cremps et Escamps. Le fermier de M. de Malleville a même tué un de ces loups, dans la journée de samedi dernier. On organise une battue générale. Le jour n'est pas encore fixé.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places des Compositions du 14 novembre 1865.
Mathématiques élémentaires.
Composition française. — 1 Videt; 2 Massé.
Philosophie.
Mathématiques. 1 Vertut; 2 Salvat.
Rhétorique.
Vers latins. — 1 Villié; 2 Lascombes.
Quatrième.
Thème anglais. — 1 Queyssac; 2 Pasquet.
Cinquième.
Thème latin. — 1 Tardieu; 2 Agard.
Sixième.
Version latine. — 1 Bourdin; 2 Tulet.
Septième.
Version latine. — 1 Durand-Foujols; 2 Michelet.
Cours préparatoire.
1^{re} Division.
Orthographe. — 1 Cambornac; 2 Fargues.
2^e Division.
Orthographe. — 1 Soulié; 2 Calmels.
3^e Division.
Orthographe. — 1 Lavaisot; 2 Francés.
Cours spécial (Troisième année).
Anglais. — 1 Pouzergues; 2 Ruamps.
(Deuxième année).
Dessin linéaire. — 1 Bouyssou; 2 Desclaux.
(Première année).
Dessin linéaire. 1 Montaut; 2 Parayre.
Le Proviseur, RICHAUD.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 novembre 1865.
9 versements dont 4 nouveaux 4,848 »
8 remboursements 4,902 »

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1^o des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
24 novembre Delpont (Marie), à Toulouseque.
Décès.
22 novembre Lacassagne (Marie) 55 ans, boulevard Nord.
22 — Lauda (Jean), dit Monillac, maçon, 46 ans, Pont-neuf.
24 — Constans (Pierre), porte-faix, (hospice).
24 — Vitrac (Jean), propriétaire, 80 ans, à Larroque, commune de Cahors.
25 — Valet (Auguste), 18 mois, rue Chaururé.
Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

MARCHE AUX VINS.

Nous lisons dans le journal de Lot-et-Garonne :

« Le succès du marché au vin est aujourd'hui assuré. »

Le marché du 8 de ce mois a présenté une très-grande animation. Vendeurs et acheteurs s'étaient réunis à Agen, en très-grand nombre. Il s'est traité beaucoup d'affaires, dont quelques-unes fort importantes. Les prix varient, suivant les qualités, entre 20 et 35 fr. les 228 lit. sans fût et non compris les droits.

Un grand nombre d'échantillons ont été déposés. L'envahissement du bureau par la foule a momentanément entravé quelques négociations qui se sont heureusement terminées le lendemain.

Des dispositions nouvelles seront prises pour donner aux parties intéressées toutes les facilités nécessaires pour l'examen et l'appréciation des vins.

Tout le pays se félicitera, nous en sommes certains du succès de cette institution. Le marché aux vins d'Agen, diversement apprécié dès le principe, réunit aujourd'hui toutes les sympathies, et contribuera puissamment, comme l'avait prévu M. le Préfet, au bien être des agriculteurs du département de Lot-et-Garonne.

Faits Divers.

OBLIGATIONS MEXICAINES

AVIS.

Le Comptoir d'Escompte, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des Obligations mexicaines

de la 2^e série, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1^{re} série; — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an; — elles sont remboursables à 500 fr., en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre en chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1^{re} série.

EMPRUNT

DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN.

ÉMISSION

de 754,694 Obligations de 500 francs, Soit 200 Florins (Valeur autrichienne en argent) au change fixe de 2 fr. 50. par florin (v. a. argent).

Ces Obligations sont émises au prix de 345 fr., ou 138 florins (v. a. argent), jouissance du 1^{er} décembre 1865.

Elles produisent un intérêt annuel de 25 francs, soit 10 florins (v. a. argent), payables par semestre, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à raison de 12 fr. 50., soit 5 florins (v. a. argent), sans charge ni retenue (art. 1^{er} du traité).

Elles sont remboursables en 37 années à 500 francs, ou 200 florins (v. a. argent), par voie de tirages au sort semestriels. A chaque tirage il sera amorti un nombre égal d'Obligations, soit 9,928 Obligations.

Le premier tirage aura lieu le 1^{er} mai 1868, et le premier remboursement le 1^{er} juin suivant.

Les Obligations seront au porteur et cotées aux bourses de Paris, Vienne, Londres, Bruxelles, Amsterdam, Hambourg et Francfort.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS,

au Comptoir d'Escompte,

au Crédit foncier d'Autriche,

le Lundi, 27 novembre, de 10 heures

Le numéro 1003 des actes administratifs de la préfecture contient ce qui suit :

MALADES INDIGENTS.

ADMISSION DANS LES HOSPICES. — FORMALITÉS PRÉALABLES À REMPLIR.

A MM. les Maires du département.

Messieurs, D'après l'arrêté réglementaire du 15 mars 1858, inséré au numéro 681 du recueil des actes administratifs de la Préfecture, les malades indigents ne peuvent être admis dans les hospices, soit comme curables, soit comme incurables, que sur la production d'une délibération du Conseil municipal portant demande d'admission dans les conditions de cet arrêté; — ladite délibération accompagnée,

1^o D'un certificat médical, constatant la nature de sa maladie et, s'il y a lieu, la probabilité de sa guérison par un traitement de 2 mois environ; 2^o D'un certificat de vous constatant que le malade et ses parents sont indigents;

3^o Des extraits de rôle de leurs contributions. Néanmoins, il arrive fréquemment que des malades indigents sont dirigés par MM. les Maires sur l'hospice de Cahors, sans que le Conseil municipal ait été préalablement consulté sur la convenance de leur admission et sur la question de savoir si la commune doit prendre à sa charge partie des frais de leur entretien à l'hospice.

Jusqu'ici et par un sentiment d'humanité facile à comprendre, j'ai autorisé l'admission provisoire de ces malades, me réservant de faire régulariser leur situation. Mais, dans la plupart des cas, j'ai rencontré de regrettables difficultés pour obtenir cette régularisation.

Dans l'intérêt du service et du bon emploi des fonds départementaux, il importe de prévenir le retour de pareils inconvénients.

En conséquence, je viens vous recommander, Messieurs, de vous abstenir désormais d'envoyer devant moi les malades que vous avez l'intention de faire admettre à l'hospice, sans être nanti des pièces prescrites par le règlement susmentionné et notamment de la délibération municipale. Il serait même plus logique d'attendre mon autorisation que j'aurai soin de vous expédier le jour même de la réception de ces pièces.

Dans le cas où, contrairement à mes recommandations, des malades continueraient à se présenter devant moi, sans l'accomplissement préalable des formalités exigées, ils devraient être renvoyés dans leurs communes; MM. les Maires qui auraient pris sur eux de les diriger sur l'hospice de Cahors, assumeraient ainsi toute la responsabilité de la situation.

J'ai la confiance, Messieurs, que vous aurez à cœur de ne pas placer l'administration dans une si pénible nécessité.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur, CH. DE PEBEYRE.

CHEMINS VICINAUX.

Arrêté relatif à la publication des Rôles de Prestations en nature de 1866.

Du 24 octobre 1865.

Le Préfet du département du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu la loi du 21 mai 1836, sur les chemins vicinaux; Vu l'instruction de M. le Ministre de l'Intérieur, du 24 juin 1836, les circulaires du même Ministre, des 16 mai 1837 et 13 juin 1838, et celles de M. le Ministre des Finances, des 12 septembre 1836 et 14 juin 1838; Vu les articles 883 et suivants de l'instruction générale du 20 juin 1859; Vu le règlement du 1^{er} janvier 1856, pour l'exécution de la loi précitée, du 21 mai 1836;

Vu la circulaire n^o 59, du Directeur de l'Administration des Contributions directes, du 6 novembre 1844, relative à l'instruction des états de cotes irrécouvrables en matière de prestations;

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 2 août 1865; Considérant que les rôles de prestation en nature de 1866 sont confectionnés et rendus exécutoires;

Qu'il importe d'en prescrire la publication immédiate, pour que l'ouverture des travaux puisse avoir lieu dans un temps favorable à leur bonne exécution.

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}.

Les rôles de prestation en nature de 1866, pour l'entretien des chemins vicinaux, seront, ainsi que les avertissements y relatifs, transmis sans délai, aux Percepteurs-Receveurs municipaux, à la diligence du Directeur des Contributions directes, et par l'intermédiaire des Receveurs des finances.

ART. 2.

Les Percepteurs-Receveurs municipaux présenteront immédiatement ces rôles aux Maires, pour qu'ils soient publiés, suivant la forme indiquée dans la loi du 4 messidor an VII, le dimanche qui suivra le jour de leur réception à la Mairie.

Les Maires certifieront, sur les rôles mêmes, que cette formalité a été remplie, et les remettront aussitôt entre les mains desdits Percepteurs-Receveurs.

ART. 3.

Les Percepteurs-Receveurs municipaux feront tenir, sans aucun retard, aux contribuables, les avertissements qui les concernent. La plus grande exactitude leur est recommandée à cet égard.

ART. 4.

Ces comptables n'auront droit à aucune indemnité pour la remise desdits avertissements.

Dans le mois de la publication des rôles, les contribuables devront déclarer, à la Mairie, s'ils entendent se libérer en nature ou en argent. Faute par eux de faire leur déclaration dans ce délai, leur prestation sera, de droit, exigible en argent.

ART. 5.

Le Maire constatera sur un registre qui lui sera adressé incessamment, les déclarations d'option des contribuables. Il clôturera ce registre à l'expiration du mois de délai et le transmettra immédiatement au Percepteur-Receveur municipal, qui en fera mention sur le rôle, et se conformera ensuite aux dispositions de l'article 14 du règlement du 10 mars 1837.

ART. 6.

Relativement aux communes qui se sont imposées des journées pour la grande et petite vicinalité, les Percepteurs-Receveurs municipaux feront deux relevés. Dans l'un, ils comprendront les journées applicables aux chemins vicinaux de grande communication; dans l'autre, ils ne comprendront que les journées appartenant à la petite vicinalité.

Ces deux relevés nous seront adressés immédiatement.

ART. 7.

Les réclamations en décharge ou réduction de prestation en nature seront reçues dans chaque Sous-Préfecture, jusqu'au 4^{er} avril 1866. Elles pourront être fournies sur papier libre, quel que soit le montant des cotes auxquelles elles se rapportent, et devront toujours être appuyées des extraits de rôles.

ART. 8.

Les états de cotes indûment ouvertes, que les Percepteurs-Receveurs municipaux pourraient avoir à fournir, seront admis également jusqu'au 1^{er} avril 1866. Ils devront être produits en double.

ART. 9.

A l'époque précitée, les registres destinés à l'inscription des demandes mentionnées aux deux articles précédents seront clos dans chaque Sous-Préfecture.

ART. 10.

Les pétitions en remise ou modération de taxe de prestations, en raison de pertes éprouvées ou d'événements imprévus, devront être présentées

dans la quinzaine, à compter du jour où la cause en aura eu lieu. Elles pourront, comme celles en décharge ou réduction, être rédigées sur papier libre; mais elles devront aussi être appuyées des extraits de rôles.

ART. 11.

Les états de cotes irrécouvrables seront reçus jusqu'au 4^{er} août 1866; ils devront être produits en double, après avoir été soumis à l'examen des conseils municipaux, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 22 novembre 1844, inséré au recueil n^o 167, page 239.

ART. 12.

Toutes les réclamations mentionnées ci-dessus seront, après leur enregistrement dans les Sous-Préfectures, adressées au Préfet, chargé d'y donner la suite dont elles se trouveront susceptibles.

ART. 13.

MM. les Maires sont invités à faire les dispositions nécessaires pour que les prestations en nature soient consommées, sinon dans l'année, au moins avant l'époque de la clôture de l'exercice 1866, époque fixée au 31 mars 1867.

ART. 14.

Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs et imprimé en placard, pour être, à la diligence de MM. les Sous-Préfets et les Maires, publié et affiché dans chaque commune du département.

Fait à Cahors, le 24 octobre 1865.

CH. DE PEBEYRE.

Modification des conditions des prêts à consentir par la caisse des dépôts et consignations aux départements et aux communes.

Cahors, le 4 novembre 1865.

A Messieurs les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance une circulaire, en date du 28 octobre dernier, que Son Exc. M. le Ministre de l'Intérieur vient de m'adresser pour me notifier les modifications apportées aux dernières conditions des prêts à consentir par la caisse des dépôts et consignations aux départements et aux communes.

Je vous prie de vous reporter à cette circulaire au cas où vos communes seraient dans l'intention de contracter quelque emprunt.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur, CH. DE PEBEYRE.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je m'empresse de vous faire connaître les conditions des prêts à consentir par la Caisse des Dépôts et Consignations aux départements et aux communes, d'après les mesures approuvées par la Commission de surveillance de cet établissement, le 24 octobre 1865.

Le maximum de la durée d'amortissement est fixé à 20 ans; l'intérêt est réglé aux taux de 4 0/0 pour les emprunts remboursables dans le délai de 6 ans; de 4 1/2 0/0 pour ceux dont le remboursement ne dépasse pas la limite de 15 années et il reste fixé à 5 0/0 au-delà de ce terme.

Je vous prie de faire part de ces nouvelles dispositions aux administrations municipales de votre département et de m'accuser réception de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Pour le Ministre et par son autorisation,

Le Maître des Requêtes Secrétaire général, H. DE BOSREDON.

Du matin à 4 heures, du soir, jusques et compris le mercredi, suivant, 29, au plus tard.

Elle sera ouverte en même temps à VIENNE, PRAGUE et les principales villes de l'Empire autrichien, à LONDRES, AMSTERDAM, BRUXELLES, HAMBURG et FRANCFORT.

Le relevé des demandes sera fait par journée, sans réduction aucune tant que la souscription n'aura pas été remplie.

Du 1er au 10 avril 90 36
Du 1er au 10 juin 90 63
TOTAL: fr. 345 fl. 138

Le coupon de 12 fr. 50 c. ou 5 florins (v. a. argent) par Obligation, échéant le 1er juin 1866 sera reçu en déduction du dernier versement.

Des titres provisoires au porteur, négociables, sont délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés nominatifs, lors du second versement, du 10 au 15 décembre prochain.

florins (v. a. argent), à LONDRES, AMSTERDAM et FRANCFORT au change correspondant au florin (v. a. argent), chez les Banquiers qui sont désignés à cet effet.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription devront être accompagnées du montant du 1er versement.

La Farine de Santé Revivificatrice du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies,

Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhées, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse, 60,000 cures par an.

SAISON D'AUTOMNE. Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodés par le sang (apoplexie, paralysie) ou les hémorrhées, trouveront dans le chocolat de Desbarres, un purgatif agréable et efficace.

PARFUM SANITAIRE. Pour parfumer et purifier l'air des appartements, on jettera sur une pelle très chaude une cuillerée de café de Vinaigre aromatique de COSMÉTUM. Dépôt chez les bons parfumeurs.

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du 1er décembre prochain, les marchandises composant son grand assortiment, seront vendues par lui, à l'avenir, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.

LIQUEUR DES MOINES BENEDICTINS de l'Abbaye de Fécamp. Cette liqueur n'a pas varié depuis 1510. Les anciens moyens employés à sa fabrication sont restés religieusement conservés.

A LOUER. UN GRAND APPARTEMENT au 1er étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise. S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

Chemins de fer vicinaux dans le département du Lot. En vente chez tous les libraires du département. Par A. CALMELS. Prix: 25 centimes.

Café de Glands Doux. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et dément les propriétés irritantes du Café des fèves.

PHOSPHO-GUANO Gallet, Lefebvre, et Co à Paris et au Havre. VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS. Dépôt dans tous les départements.

BYRES, Jne, une de la Libère, à Cahors. A l'honneur de prévenir les personnes qui ont à se faire faire un bon vêtement, qu'il a ouvert un magasin de confection.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS. Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot). prévient ses Clients, propriétaires, bons et amateurs, qu'il a de disponible un grand et bel assortiment d'arbres, fruitiers, d'agrément et d'ornements.

CHOCOLAT-LOUIT. ÉTABLISSEMENT MODÈLE FONDÉ EN 1825. LOUIT FRÈRES & Co BORDEAUX. Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Concomitateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence.

APPARTEMENT A LOUER. Avec Jardin et Ecurie. Rue Sainte-Claire n° 1. S'adresser à M. GUYOT, Economiste du séminaire ou à M. Marc MONMAYOU, Percepteur-surnuméraire.

BAUME SABATIE. ANTI-RHUMATISMAL ERADICATIF. Le BAUME SABATIE, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ. Rue Casimir, 45, à Paris. DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ A ÉTÉ RECONNUE CONTRE LE RHUME, LA GRIPPE, LA BRONCHITE ET L'IRRITATION DE POITRINE.

MAISON GREIL. A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués.

LA REGLISSE SANGUINÈDE. GÉRARD. Les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesse d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien.